

# CONGRÈS MISSION BESANÇON 2023

## VILLAGE D'INITIATIVES

Présentation | Conditions | Règlement

### 1 - PARTIES

Le Congrès Mission est un événement initié par ANUNCIO et organisé conjointement avec de nombreux autres partenaires. l'association NOTRE-DAME DES JACOBINS est la structure juridique qui porte l'organisation du Congrès Mission qui aura lieu à Besançon du vendredi 29 septembre au dimanche 1er octobre 2023, ci après dénommée "l'ORGANISATEUR".

Les associations ou projets, représentés au Village des Initiatives sont dénommées ci-après "les EXPOSANTS". Les EXPOSANTS pourront présenter leur(s) initiative(s) de diffusion de l'Évangile et/ou vendre un/des produit(s) au service de la mission et se faire connaître.

### 2 - CONGRÈS MISSION

Le Congrès Mission, pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive en France, propose un espace de travail, de partage et de réflexion sur l'Évangile dans notre société. Il a pour ambition de donner aux chrétiens les moyens concrets de rencontrer toutes les personnes qui les entourent pour leur faire connaître l'Évangile : familles, travail, monde associatif, internet et réseaux sociaux, espace public, paroisse ou établissements scolaires ou de formation.

### 3 - INFORMATIONS PRATIQUES

Vous trouverez dans ce village un espace convivial et festif, une chapelle, une buvette, un lieu de restauration et des stands.

Le village d'initiatives du Congrès Mission de Besançon se tiendra au centre diocésain 20 rue Mégevand et l'accès des véhicules des exposants par le 1 rue de l'Orme de Chamars

Le village sera ouvert, en parallèle d'autres propositions (conférences, ateliers...) :

- samedi 30 septembre 2023 de 13h00-21h00 (les veillées commencent à 20h30).
- dimanche 1er octobre 2023 de 9h00-13h30 (la plénière commence à 14h).

## 4 - LES STANDS

### 1. Le format de stands

Remarque : Voici les dimensions des stands lors des éditions précédentes. Elles sont susceptibles d'évolution à la marge en fonction des prestataires retenus par l'équipe du Congrès Mission. Nous vous tiendrons informés dans les meilleurs délais si les dimensions devaient être légèrement différentes. Pour cette année nous proposons uniquement des stands simples.

#### **Caractéristique du « Stand simple »**

Un « stand simple » se compose d'un unique barnum, dont les principales caractéristiques sont décrites ci-dessous :



- Barnum déplié : 3,00 m. x 3,00 m. x 3,25 m.
- Hauteur max. passage sous tête bandeau : 1,90 m.
- Hauteur max. passage sous tête structure : 1,95 m.
- Hauteur au point le plus haut : 3,25 m.
- Nombre de pieds : 4
- Nombre de mât : 1
- Nombre de bâches : variable selon l'emplacement du stand.

Ce stand comprend :

- La mise à disposition d'une table et de deux chaises
- 2 badges nominatifs week-end (**tous les badges supplémentaires doivent être achetés en plus**)
- La visibilité sur le plan du village et le site internet du Congrès Mission local

### 2. Les options supplémentaires

1 - Option n°1 - Vente

Possibilité de vendre des produits sur l'emplacement du stand.

## *2 - Option n°2 - Grille de fonds de tente*

*pour fixer, accrocher, vos visuels, etc.*

### **3. Emplacement**

L'ORGANISATEUR établit le plan de la manifestation et répartit lui-même les emplacements. La disposition de votre emplacement dans le village vous sera communiquée dans la dernière semaine avant l'évènement.

### **4. Engagements des EXPOSANTS**

Les EXPOSANTS s'engagent pour **toute la durée de l'évènement** à :

- Respecter scrupuleusement la catégorie et les prestations choisies lors de leur inscription
- Assurer l'occupation du stand par une personne compétente
- Conserver leur stand propre et rangé
- Proposer des animations conformes à l'esprit de l'évènement, qui ne gênerait pas les stands voisins

### **5. Affiches et décorations du stand**

La décoration des stands est effectuée par les EXPOSANTS et placée sous leur responsabilité pendant toute la durée de l'évènement. Les bâches et affiches sont fixées avec de la ficelle ou du fil de fer aux pieds du barnum, sa structure pouvant supporter un poids raisonnable. Pour la catégorie « pépinière », privilégier les kakémonos et les affichages fixés sur la toile grâce à du scotch, les possibilités d'affichages sur pieds étant possiblement restreintes en fonction de votre emplacement.

Les EXPOSANTS ne doivent pas modifier les éléments mis en place par l'ORGANISATEUR tels que bandeau, enseigne, éclairages ou tapis. Les EXPOSANTS s'engagent à positionner une décoration et un affichage de façon à ne pas obstruer les allées, à ne pas gêner les stands voisins.

L'ORGANISATEUR se réserve le droit de demander aux exposants l'enlèvement d'affiches, bannières, enseignes non conformes à l'esprit de l'évènement.

## **6. Signalétique du Village**

Une enseigne composée selon la charte du Congrès Mission au nom de votre association sera placée sur votre tente par l'Organisateur.

## **7. Montage et démontage**

L'organisation du montage et du démontage sera définie une fois votre inscription validée. Les EXPOSANTS s'engagent à respecter scrupuleusement les consignes de montage et de démontage reçues quelques semaines avant l'évènement.

L'installation des exposants est prévue entre le vendredi soir et le samedi matin. Un créneau de dépose de matériel sera attribué à chaque EXPOSANT en fonction de son emplacement dans le village et en tenant compte, dans la mesure du possible, de ses disponibilités. Les livraisons de matériel ne sont possibles que pendant le temps prévu du montage et en présence d'une personne désignée parmi les EXPOSANTS, après information expresse de l'Organisateur.

Le démontage est prévu le dimanche après-midi entre 13h et 16h, de même un créneau d'enlèvement du matériel sera accordé à chaque EXPOSANT. Après 17h aucun matériel ne pourra être stocké/laissé.

L'ORGANISATEUR invite tous les EXPOSANTS à prévoir diable et chariot pour installer leur matériel.

Toutes les informations pratiques liées à la mise en place de vos stands, vous seront communiquées dans le courant du mois de septembre. Merci d'attendre de les avoir reçues pour nous demander d'éventuelles précisions.

## **5 - CANDIDATURES, RÈGLEMENT, FACTURATION**

Pour participer au Village des initiatives comme EXPOSANT :

1. Remplir le formulaire en ligne sur le lien  
<https://www.helloasso.com/associations/association-notre-dame-des-jacobins/evenements/cm23-besancon-village-de-stands>
2. Régler le montant correspondant à la catégorie ainsi que les options choisies.

L'ORGANISATEUR se réserve le droit d'invalider (moyennant remboursement) la candidature d'un projet ou d'association qui ne correspond pas à la vision du Congrès Mission.

## 6 - CONTACT

Votre contact pour toute question relative au village est :

Nicolas et Pascale de Sainte Agathe responsable du village  
nipasa+village@gmail.com  
07 81 28 40 33

Ces personnes sont bénévoles et travaillent par ailleurs. Merci de privilégier le mail ou en cas d'urgence le SMS.

## 7 - TARIFS, OPTIONS ET RÈGLEMENT

L'inscription et le règlement des EXPOSANTS se font au moyen d'un formulaire par Carte Bleue avant le 31 août 2023. Le site génère automatiquement une attestation de votre paiement.

Type de catégorie et options principales	Prix
Stand simple	500€
Option n°1 - Possibilité de vendre sur son emplacement	+ 250€
Option n°2 - Grilles (prix unitaire)	+ 20€

### Attention :

- **Ces prix ne comportent aucun repas.** Pour bénéficier des prestations de restauration du Congrès Mission ouvertes aux participants (buvette et self), acheter des tickets spécifiques en amont ou pendant la manifestation – dans la limite des places disponibles.
- **Les places par catégories sont limitées.**
- **La catégorie « avec vente » signifie que l'activité majoritaire sur le stand est commerciale.**

## 8 - COMMUNICATION

### 1. Prises de vue

Les EXPOSANTS autorisent expressément, à titre gracieux, l'ORGANISATEUR :

- A réaliser, s'il le souhaite, des photos et/ou des films le représentant ainsi que les membres de son équipe, de même que les produits exposés sur son stand ;
- A utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires, en France comme à l'étranger ;

- A citer et reproduire gracieusement sa marque, ou dénomination sociale comme référence commerciale pour les besoins de sa communication, sur tous supports, tant en France qu'à l'étranger.

## **2. Visibilité des exposants**

L'ORGANISATEUR publie sur le site internet du Congrès Mission ainsi que sur l'application les noms des EXPOSANTS suivis d'un article présentant leur projet. L'ORGANISATEUR ne sera en aucun cas responsable des éventuelles omissions, erreurs de reproduction ou de composition...

## **9 - RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ – DÉGRADATIONS**

Les EXPOSANTS devront respecter les mesures de sécurité imposées par le LIEU D'ACCUEIL et l'ORGANISATEUR, en transmettant notamment les coordonnées des personnes responsables du stand.

**Les consignes sur l'utilisation du réseau électrique devront être particulièrement prises en compte – seul le rechargement des téléphones et ordinateurs sont autorisés. Un appareil à la fois pourra être branché sur la prise disponible dans le stand. Les autres appareils et notamment ceux de petite restauration (bouilloire, machine à café, gaufriers... etc.) ne sont pas tolérés.**

## **10 - RESPONSABILITÉS - ASSURANCES**

### **1. Déclinaison de responsabilité**

L'ORGANISATEUR organise le *Village d'initiatives* dans le cadre d'une obligation générale de moyens. Il exclut tout dommage indirect.

L'ORGANISATEUR décline toute responsabilité concernant les préjudices qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit.

### **2. Détériorations des lieux ou du matériel du fait de l'exposant**

Toutes détériorations causées par les installations des exposants ou les marchandises exposées, aux bâtiments, installations fournies par l'ORGANISATEUR, aux arbres, aux plantes, ou tous autres éléments et/ou encore, au sol sont évaluées par l'ORGANISATEUR et mises à la charge des exposants.

### **3. Fraudes, concurrence déloyale, contrefaçon**

Les EXPOSANTS s'engagent à ne présenter que des produits ou matériels conformes à la réglementation française, à ne procéder à aucune publicité susceptible d'induire en erreur et à ne commettre aucun acte de contrefaçon ou de concurrence déloyale. L'ORGANISATEUR ne pourra en aucune manière être tenu responsable du non-respect de cette obligation.

## **11- ANNULATION**

Dans le cas de force majeure (guerre, attentat, pandémie, grève, deuil national, catastrophes naturelles, etc. ...), d'interdiction, d'annulation, par le fait d'un tiers ou d'absence d'autorisation administrative, l'ORGANISATEUR peut décider de l'annulation du *Village d'initiatives*. Les réservations seront remboursées aux EXPOSANTS moyennant une retenue de 10%. Seule l'invalidation de l'inscription par l'ORGANISATEUR pourra autrement donner lieu au remboursement.